

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 JUILLET 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Participation aux
réductions tarifaires
accordées dans le cadre
de la carte famille –
Avenant n° 1 à la
convention Ville /
C.C.A.S.**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 juillet 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 juillet 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 août 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame TÉA
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Monsieur LEVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur STUCKERT

N° DE DOSSIER : 08 F 05 b

OBJET : PARTICIPATION AUX RÉDUCTIONS TARIFAIRES ACCORDÉES DANS LE CADRE DE LA CARTE FAMILLE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION VILLE / CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORTEUR : Madame de CIDRAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Le 17 décembre 1998, le Conseil Municipal a voté une délibération autorisant la signature d'une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) prévoyant le remboursement par ce dernier, à la Ville, du coût des réductions tarifaires accordées aux deux premières tranches de quotients familiaux pour les prestations périscolaires suivantes : restauration scolaire, centres de loisirs, garderies maternelles, études surveillées et halte-garderies.

Compte tenu des propositions de modifications des dispositions de la Carte Famille, il est proposé un avenant à la convention entre la Ville et le C.C.A.S. qui prendra effet à compter du 1er septembre 2008.

L'avenant n° 1 modifie les dispositions de la convention sur le remboursement concernant la restauration scolaire pour laquelle il est proposé que le C.C.A.S. prenne en charge les réductions tarifaires des trois premières tranches de quotient familial (au lieu des deux premières pour les autres tranches de quotient familial).

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

ADOPTE l'avenant n° 1 à la convention Ville / C.C.A.S. annexé

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOIGNAC

